Théodore Petitbien

Maire de Blénod-lès-Toul Conseiller Général de 1877 à 1886

La disparition subite de Camille Claude laissa ses amis politiques quelque peu décontenancés. Ils durent néanmoins procéder à la désignation du candidat qui défendrait leurs couleurs à l'élection législative partielle. Leur choix se porta sur Théodore Petitbien, maire de Blénodlès-Toul et conseiller général du canton Toul-Sud. Le docteur Naquart et Etienne Manginot rencontrèrent Petitbien qui, après les refus d'usage, accepta de se présenter à cette élection.

Le 1^{er} octobre 1876, le maire de Blénod est élu député, au premier tour, avec 8450 voix, contre 4638 à Alphonse Claude, cousin de Camille, qui se présentait sous l'étiquette de républicain modéré, c'est à dire conservateur.

À la Chambre, Théodore Petitbien siégea dans les rangs de la gauche républicaine et c'est, tout naturellement, que le 18 juin 1877, il vota, avec 362 députés, l'ordre du jour qui refusait la confiance au ministère De Broglie, nommé deux jours plus tôt par le maréchal Mac Mahon, président de la République; ce vote de défiance eut pour conséquence la dissolution de l'Assemblée Nationale.

Petitbien se représenta et fut réélu, le 17 octobre, par 9584 voix contre 5589 à Collin, maire de Ménilla-Tour. A noter que le taux de participation pour cette élection était de 84%.

L'enfant de Blénod-lès-Toul

Théodore Petitbien était né à Blénod-lès-Toul, le 11 mai 1818; après ses études, comme son père, il choisit la carrière de géomètre et coopéra aux opérations cadastrales dans les départements de la Meurthe, de la Meuse et du Doubs.



THÉODORE PETITBIEN.

En 1844, après avoir été reçu au concours, il devint arpenteur forestier à la commission d'aménagement de la Moselle. On lui doit la carte des forêts des pays de Bitche. Nommé expert en 1848, dans les départements de la Meuse et de la Marne, par l'administration des Ponts-et-Chaussées, pour les expropriations consécutives à la construction de la ligne de chemin de fer Paris-Strasbourg, Petitbien est amené à s'intéresser à ce nouveau moyen de transport. Cet intérêt le conduit, en sa qualité de député, à oeuvrer pour obtenir les lignes de Mirecourt, Chaumont et Thiaucourt. Pour le Toul-Thiaucourt, Petitbien ne verra pas sa réalisation, mais son action en faveur de cette ligne permettra à ses successeurs de faire aboutir le projet.

Avant de prendre sa retraite et d'entamer une carrière politique, Petitbien collabore avec les grandes compagnies de chemin de fer, pour lesquelles il traite des opérations se rattachant aux levées des plans parcellaires et aux contentieux des expropriations.

Théodore Petitbien entre en politique

En 1868, à 50 ans, il se retire dans son village natal où il jouit d'un certain prestige. Son intérêt pour l'instruction le porte à s'occuper des écoles et à fonder un cercle d'enseignement mutuel, ce qui lui attire la sympathie et la reconnaissance des habitants de Blénod.

Son opposition, passive il est vrai, à l'empire, était connue; aussi, en 1870, après la chute de Napoléon III, ces concitoyens le choisirent comme maire; un an plus tard, il est élu conseiller général du canton de Toulsud et, comme nous l'avons vu, député après la disparition de Camille Claude.

6

Elections législatives du 21 août 1881

En août 1881, Petitbien se représente aux élections générales. Comme Camille Claude cinq ans plus tôt, aucun candidat ne veut affronter le député sortant.

Le maire de Blénod n'en néglige pas, pour autant, la campagne électorale; il se rend dans tous les villages de l'arrondissement et répète ce qu'il a écrit dans sa profession de foi: Dans une société démocratique, détruire tous les abus, déraciner tous les privilèges, établir l'égalité entre les citovens devant la loi, réduire et proportionner les charges, faire une juste répartition des avantages, doit être l'objet des constants efforts du législateur, voilà mon but. Et pour bien montrer qu'il est le représentant des habitants de l'arrondissement, il se dit prêt à voter la séparation de l'Eglise et de l'Etat si la majorité des électeurs y sont favorables. Encore faudra-t-il qu'on lui prouve qu'un prêtre libre est moins dangereux qu'un prêtre fonctionnaire.

Théodore Petitbien recueille 88% des suffrages des votants. 114 voix se portent sur le docteur Chapuis qui n'était pas candidat. Le taux de participation est de 61%.

Pendant cette législature, Petitbien prendra part à de nombreux débats, notamment en ce qui concerne l'agriculture, la défense des bouilleurs de cru et les chemins de fer, sujet où il fait autorité. Démocrate convaincu, le député de Toul était opposé à toute réforme électorale qui aurait pu restreindre le choix des électeurs et fausser, selon lui, la représentation nationale. Aussi, en 1885, il ne vota pas la loi qui rétablissait le scrutin de liste.

Elections législatives de 1885

Dès que la nouvelle loi rétablissant le scrutin de liste fut votée, les tractations commencèrent, dans les comités, pour la désignation de celui qui porterait les couleurs du parti aux élections et, comme il est plus aisé de figurer sur une liste que d'aller seul à la bataille, les candidats ne firent pas défaut.

L'Alliance Républicaine, dont se réclamait Petitbien, établit un programme; les candidats à la candidature devaient faire savoir s'ils adhéraient ou non à ces propositions; ensuite, il appartenait aux délégués de l'arrondissement de choisir le candidat. En somme, des élections primaires,

Petitbien, depuis son vote négatif sur la réforme électorale, sentait son investiture incertaine. Dans un premier temps, des membres du comité de l'Alliance Républicaine, firent courir le bruit que le député ne se représenterait pas aux élections législatives prévues à la date du 4 octobre 1885 et qu'il appartenait de désigner un autre candidat. Dès lors, le nom de Julien Cordier commença à circuler.

Petitbien est éliminé

Lors de la réunion des délégués de l'arrondissement, Petitbien émit de vives protestations contre la rumeur qui courait à son sujet et affirma qu'il ne se déclarait pas candidat mais n'excluait pas de l'être, si les délégués faisaient appel à lui.

En réalité, le député avait peu de chance d'être sollicité par les délégués des communes; en effet, Cordier et ses amis avaient fait en sorte que les représentants des villes et villages de la circonscription leur soient acquis. Petitbien s'en étonna et dénonça la représentation des communes où Favières comptait quatre délégués de plus que le nombre qui lui était imparti, alors que la ville de Toul en comptait treize de moins. Il reprocha, ensuite, à Julien Cordier d'avoir écrit à de nombreux électeurs pour obtenir leur soutien. Julien Cordier lui répondit que ses lettres ne comptaient aucune attaque contre sa personne; il lui rappelait, en outre, son soutien sans faille depuis huit ans.

Après cette passe d'armes, les délégués procédèrent à l'élection. Théodore Petitbien n'obtint que 42 voix, contre 86 à Cordier. Même avec les treize voix des représentants absents de la ville de Toul, il restait derrière Cordier.

Le comité départemental ratifia ce choix, malgré la protestation de plusieurs conseillers municipaux de Toul.

Amer, Théodore Petitbien se retira de la vie publique. Atteint d'une grave maladie, il devait décéder le 27



MONUMENT FUNÉRAIRE DE THÉODORE PETITBIEN DANS LE CIMETIÈRE ABANDONNÉ DE BLÉNOD-LÈS-TOUL.